

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 12 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 5 décembre 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTEL donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Mme Victoria MARI, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Monji OUERTANI

ANNÉE 2026 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'ACHAT D'UN PIÈGE À MOUSTIQUES

La prolifération des moustiques, et notamment de *l'aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») au niveau du département du Rhône, induit une nuisance pour les populations et constitue un réel problème de santé et de salubrité publique. De plus, la présence de moustiques peut favoriser l'introduction dans le département de maladies à transmission vectorielle.

Depuis plusieurs années, la Ville de Grigny-sur-Rhône mène des campagnes de prévention, en partenariat avec l'Entente Interdépartemental de Démoustification (EID) Rhône-Alpes, et rappelle à ses habitants les règles à respecter pour éviter la prolifération des moustiques.

Pour compléter ces actions préventives et de sensibilisation, et anticiper la période estivale, la Ville propose depuis 2023 une aide de 15 € à l'achat d'un piège à moustiques pour les Grignerots en faisant la demande, dans la limite d'une aide par foyer.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler ce dispositif de subvention pour l'année 2026, en octroyant une aide à l'achat d'un montant de 15 € pour les acquisitions de pièges à moustiques réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

Cet achat doit se faire dans un magasin physique situé dans un rayon de 30 km autour de la Ville et la facture doit être envoyée aux services techniques, accompagnée d'un dossier de demande de subvention dûment complété.

Vu la convention type ci-jointe, entre la Ville et le bénéficiaire, qui définit notamment les modalités d'attribution de l'aide à l'acquisition d'un piège à moustiques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER le renouvellement du dispositif municipal d'aide à l'achat d'un piège à moustiques au bénéfice des personnes physiques de plus de 18 ans résidant à Grigny-sur-Rhône, pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;

D'APPROUVER la convention type ci-jointe entre la Ville et chaque bénéficiaire, laquelle définit notamment les modalités d'attribution de l'aide ;

DE FIXER, pour tout achat de matériel éligible au dispositif, le montant de l'aide à la somme forfaitaire

15 € par bénéficiaire (une personne par ménage ou famille qui en feront la demande) et par adresse ;

DE DIRE que l'enveloppe financière prévisionnelle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 correspond aux aides à l'acquisition de 100 pièges, soit une enveloppe budgétaire totale de 1 500 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 12 décembre 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.